

POLITIQUE D'INTEGRATION ESPAGNE

En Espagne, l'intégration des élèves à besoins éducatifs spécifiques liés à un handicap a commencé en 1985 par un programme d'intégration expérimental dans l'enseignement établissant un maximum de 2 élèves à besoins spécifiques par classe et le maintien de 25 élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Au programme figurait également l'intervention préférentielle d'équipes d'orientation éducative et psychopédagogique (EOEP) ainsi que l'attribution de ressources matérielles et l'octroi de lignes de crédit supplémentaires.

Après trois années scolaires, l'expérience a été évaluée. Les résultats étant considérés comme positifs, le programme a été étendu à un plus grand nombre d'écoles afin de couvrir la demande éducative réelle des enfants à besoins spécifiques.

En 1995, toutes les écoles publiques se sont vues obligées d'assurer l'enseignement pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques. L'intégration ne fait plus l'objet d'un programme expérimental ; elle a été étendue à toutes les écoles publiques nécessaires, sur la base d'une planification préalable destinée à satisfaire les besoins des enfants dans le domaine de l'enseignement.

L'intégration couvre l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire obligatoire, le baccalauréat, la formation professionnelle ainsi que l'adaptation et la réservation de places en milieu universitaire. Elle a été étendue au cycle de secondaire obligatoire en 1996/97. Une autre innovation vient de l'application étendue du terme « besoins spécifiques » aux enfants doués. Les étudiants obtenant des résultats intellectuels supérieurs sont maintenant repris dans le même cadre que les élèves à besoins spécifiques.

En Espagne, un manuel, intitulé « Guide de l'intégration », a été publié : il s'agit d'un document reprenant toutes les écoles d'intégration et toutes les ressources disponibles dans ce domaine gérées par le Ministère de l'Éducation et de la Culture. Il a récemment été mis à jour.

Définitions des notions de besoins éducatifs spécifiques et des handicaps

En Espagne, les élèves à besoins spécifiques sont définis comme élèves qui, pendant une certaine période ou pendant toute leur scolarité, ont besoin d'un soutien pédagogique spécial et d'une attention particulière en raison de handicaps physiques, mentaux ou

sensoriels, de troubles profonds du comportement ou parce qu'ils vivent dans des conditions culturelles ou sociales défavorisées.

Six catégories ont été établies :

- handicap mental ;
- troubles sérieux de la personnalité/autisme ;
- déficience visuelle ;
- déficience auditive ;
- handicap moteur ;
- handicap multiple.

Evaluation

L'évaluation psychopédagogique est menée à bien par les équipes d'orientation éducative et psychopédagogique (EOEP) ou par les services d'orientation scolaire.

Elle se base sur l'interaction entre l'enfant d'une part et le contenu et le matériel des cours, l'enseignant, les autres élèves de la classe et de l'école et la famille d'autre part.

Si un enfant ne va pas à l'école, l'interaction entre lui/elle et son environnement social font l'objet d'une évaluation.

Cette évaluation recourt à diverses procédures, techniques et à des instruments tels que : observations, protocoles d'évaluation des capacités scolaires, questionnaires, tests psychopédagogiques, entrevues et révision du travail scolaire.

Les EOEP émettent un « avis sur la scolarisation » reprenant des conclusions de l'évaluation psychopédagogique, une orientation quant au programme proposé, l'opinion des parents et une proposition réfléchie en matière d'enseignement, basée sur les besoins de l'élève et les caractéristiques et possibilités de l'école de sa région.

La proposition peut renvoyer à des écoles d'enseignement spécial ou des écoles ordinaires et fait l'objet d'une révision régulière du contrôle.

Après que l'EOEP a émis cet avis, les Services d'Inspection de l'Enseignement soumettent leur rapport. La dernière étape s'effectue au niveau du Département Provincial ou du Comité Spécial d'Enseignement qui prennent la décision.

Dispositions concernant les élèves à besoins éducatifs spécifiques

Les écoles d'enseignement spécial assurent l'éducation des enfants qui, sur la base de l'évaluation et de l'avis transmis par l'EOEP, ont besoin d'une adaptation significative et importante du programme officiel pour lequel ils sont éligibles en vertu de leur âge.

Les écoles d'enseignement spécial sont chargées des élèves dont les besoins éducatifs spécifiques sont d'une complexité telle qu'ils ne peuvent être satisfaits dans une école ordinaire ; elles contribuent à l'optimalisation de la qualité de la vie de ces élèves.

Pour les enfants vivant loin d'une école spécialisée, des internats sont prévus pour les accueillir. Les « écoles spécialisées agréées » sont des centres privés financés par des fonds publics. Dans certaines circonstances, des classes spéciales sont organisées en milieu rural au sein des écoles ordinaires. Elles sont qualifiées de classe de substitution d'enseignement spécial.

Il existe environ 230 établissements spécialisés en Espagne que l'on peut reprendre sous les catégories suivantes :

Ecoles Spéciales de l'Etat (CPEE)	74
Classes de substitution d'enseignement spécial	50
Ecoles spécialisées agréées	97
Ecoles spéciales privées	11

Les étudiants souffrant de difficultés moindres suivent l'enseignement ordinaire au niveau préscolaire, primaire et secondaire. Toutes les écoles bénéficiant d'un financement public sont obligées d'assurer l'éducation des élèves à besoins éducatifs spécifiques, à raison de deux élèves par classe.

Le Ministère de l'Education et de la Culture fournit à ces écoles les ressources humaines qui seront chargées du soutien aux enfants à besoins spécifiques. Ce groupe de professionnels est composé d'enseignants spécialisés dans les domaines suivants : pédagogie spéciale, problèmes de l'ouïe et du langage, éducation physique spéciale, formation technique professionnelle spéciale ainsi que d'assistants-éducateurs techniques, de kinésithérapeutes, de personnel soignant, d'éducateurs et de médecins. Certains d'entre eux travaillent de façon itinérante ; ils sont basés dans une école et de là ; desservent d'autres écoles.

Le nombre d'enseignants spécialisés en pédagogie spéciale et en problèmes de l'ouïe et du langage s'élève à 4 000.

Nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques

Les statistiques ci-dessous indiquent le nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques intégrés dans l'enseignement ordinaire (1995/96) et celui des étudiants qui fréquentent une école spécialisée (1995/96).

Nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques intégrés dans l'enseignement ordinaire	
Préscolaire/primaire	88 405
Education secondaire Obligatoire	2 741
Baccalauréat	146
BUP/COU	468
Formation professionnelle	1 114
Garantie sociale/initiation professionnelle	324
Modules professionnels	78
TOTAL	93 276

La majorité de ces élèves intégrés (plus de 70 %) sont repris dans la catégorie « handicap mental ».

La répartition d'élèves en écoles spécialisées se présente comme suit :

	Etat	Privé
Handicap mental	8 572	256
Troubles sévères	1 442	105
Handicap auditif	732	30
Handicap visuel	369	-
Handicaps multiples	2 618	222
Autres	5 716	-
TOTAL	19 449	613

Le nombre total d'enfants scolarisés est de 6 805 822.

Sur la base de ces chiffres, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- En Espagne, environ 1,7 % du nombre total des enfants sont reconnus comme ayant des besoins éducatifs spécifiques.
- La majorité d'entre eux suivent un enseignement dans une école ordinaire (1,4 %).
- Seulement 0,3 % sont placés dans un établissement éducatif différencié.

Programme et formation

Programme

Le programme régulier peut être adapté à la catégorie de besoins de l'enfant. Ces adaptations peuvent être assez significatives et modifier les contenus obligatoires des différentes matières du programme et affecter les objectifs généraux ainsi que les critères d'évaluation respectifs.

Toute adaptation significative du programme personnalisé (ACIS) est reprise par écrit dans un document qui accompagne le dossier d'évaluation. Les adaptations personnalisées du programme servent de base aux décisions concernant le soutien supplémentaire.

Formation des enseignants

La formation des enseignants traite de différents aspects tels que l'organisation de l'école, les soins à apporter à l'élève, les adaptations et l'évaluation. L'attitude des enseignants à l'égard de l'intégration est généralement favorable bien que le chemin ait été long et semé d'embûches.

Questions complémentaires liées aux dispositions spécifiques et à l'intégration

Ecoles spécialisées

Les écoles d'enseignement spécial doivent coopérer avec toutes les écoles et les services pédagogiques de la région dans laquelle elles se situent. L'expérience des professionnels des écoles spécialisées de même que les ressources dont disposent celles-ci devraient appartenir au domaine public et être utilisées pour aider les élèves à besoins éducatifs spécifiques dans les écoles ordinaires. Les expériences de scolarisation combinée entre école spéciale et école ordinaire sont favorisées.

Parents

Certains parents sont de fervents défenseurs de la cause de l'intégration tandis que d'autres favorisent encore la thèse des écoles spécialisées comme seule structure apte à dispenser un enseignement aux élèves à besoins éducatifs spécifiques.

En général, tant les parents que la société sont arrivés à des niveaux satisfaisants d'acceptation de l'intégration.